

**Déclinaisons de la politique en faveur de la jeunesse  
Propositions financières Budget Primitif 2015**

**Rapport n° CD/2015/58**

**Service Chef de file :**

Service de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

Direction de l'insertion et de l'action sociale

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les crédits à inscrire au BP 2015, au titre de la politique jeunesse. Ce rapport propose d'inscrire au budget primitif 2015 un crédit de 2 765 185 €.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PEP	Direction des Politiques Educatives Sportives et Culturelles	2 623 745 €
PAP	Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale	141 440 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 765 185 €</b>

L'engagement du Conseil Départemental en faveur des jeunes est un axe politique fort et s'inscrit dans ses politiques telles que l'emploi, la santé et le logement, la prévention, le développement d'actions dans les territoires au travers des Contrats Territoriaux de la Jeunesse ainsi que l'aide aux associations socio-éducatives.

L'Engagement Départemental pour la Jeunesse a donné lieu à de nombreuses réalisations dont notamment l'expérimentation d'un accompagnement global logement-emploi-santé pour les jeunes en difficulté (Pass'Accompagnement), la prévention et la gestion des risques et la mise à disposition d'un site d'information et d'écoute (Pass-age.fr) à destination des jeunes de 10 à 25 ans, et l'expérimentation Pass'Engagement visant à favoriser, valoriser et reconnaître l'engagement des jeunes notamment par l'accueil et la promotion des services civiques.

## I. Les orientations et actions départementales en faveur de la jeunesse

L'engagement en faveur de la jeunesse a pour ambition de permettre aux jeunes de devenir autonomes, responsables, et engagés. La totalité des politiques départementales est concernée par cette ambition et se décline en 4 orientations :

- Favoriser l'éducation et la formation des jeunes,
- Favoriser l'insertion sociale et l'intégration,
- Développer les connaissances et favoriser l'ouverture au monde,
- Soutenir l'engagement et la participation des jeunes.

Trois types d'actions concourent particulièrement au soutien des jeunes dans leur apprentissage de la vie en société et de leur contribution à la cohésion sociale :

## **▪ Le soutien en faveur de l'engagement des jeunes**

Le service civique volontaire est un dispositif mis en place par l'Etat en application de la loi du 10 mars 2010 et porté au niveau national par l'agence du service civique. Le Département a obtenu en mai 2013, un nouvel agrément pour une durée de deux ans auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale.

Pour la période 2014/15, 38 postes de volontaires en service civique ont été proposés en interne par une quinzaine de directions et de services. Les missions sont variées et se déploient dans les domaines de l'écologie (économies d'énergie, tri des déchets), l'aide aux personnes âgées, culture, santé....

Les jeunes accueillis au Conseil Départemental ont entre 18 et 25 ans, leur mission dure de 7 à 9 mois.

Un jeune en service civique touche une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat. Sont également prises en charge les cotisations sociales et la retraite. Le Conseil Départemental complète par une indemnité de 150 € par mois et par jeune pour les frais de déplacements et de repas.

L'association Unis-Cité Alsace accueille des volontaires en service civique dans le Bas-Rhin et depuis 2011, dans le Haut-Rhin.

Depuis 2008, le Département soutient cette association, dans ses missions d'accompagnement des volontaires en service civique effectuant des projets d'intérêt général.

Pour 2014-2015, l'association accueille 63 volontaires dont 30 mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Conseil Départemental sur des missions diversifiées : lutter contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture.

## **▪ Le soutien aux centres socioculturels Bas-Rhinois**

En séance plénière du 11 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de mettre en place de nouvelles modalités de financement des centres socioculturels (CSC), en étendant les contrats d'objectifs à l'ensemble des CSC du Bas-Rhin, mettant ainsi fin à l'attribution des subventions de fonctionnement à hauteur de 15% du montant de la participation communale.

Dorénavant, la subvention du Département englobe le fonctionnement, les postes et l'aide au projet.

Ces nouvelles dispositions répondent à un souci de cohérence et ciblent davantage le travail réalisé avec les jeunes sur les thématiques de :

- La mobilisation sur la réussite éducative,
- La mobilisation sur le « vivre ensemble »,
- La mobilisation autour de l'insertion sociale et économique,
- La mobilisation autour de l'engagement et la citoyenneté.

25 contrats d'objectifs ont ainsi été signés depuis 2013.

Les contrats d'objectifs prévoient également un dialogue de gestion pour le suivi annuel de la structure. Ainsi, le versement du solde de la subvention annuelle intervient une fois que l'évaluation du contrat est effectuée en lien avec l'élu du territoire concerné.

## **▪ Les actions de prévention**

En 2014, 77 actions de prévention ont été réalisées par le Département ainsi que 10 soirées débats à destination de parents ou du grand public. Les sujets traités sont en lien avec les addictions, la violence, mais également l'alimentation, le multimédia, l'adolescence, la relation à l'autre. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du département (dédale de vie, alcool, jeu de loi ...). Plus de 6500 jeunes ont été sensibilisés. 85% du public touché par les actions de prévention a entre 11 et 14 ans.

Ces actions sont complétées par le dispositif « Pass'âge », un dispositif d'écoute et d'information des jeunes.

## **II Propositions financières - Budget Primitif 2015**

Dans un souci d'équité face à l'effort à consentir, il vous est proposé, les crédits suivants :

### **3321 Jeunesse : Soutien aux collectivités et aux associations**

Crédits proposés au BP 2015 : 2 132 000 €

Ce mode d'action réunit les aides au fonctionnement des collectivités et des associations (mouvements de jeunesse, maison des jeunes et de la culture entre autres) qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, y compris les aides aux centres socioculturels, la participation à l'opération Ville-Vie-Vacances. Sont également concernés les partenariats avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC), Unis-Cités, la Fédération Départementale des Centres Socioculturels (FDCSC) et quatre associations intercommunales d'envergure qui sont, le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) de Marckolsheim, le RAI de Niederbronn les Bains, Horizon Jeunes et la MJC de Villé.

Ce mode d'action comprend aussi le soutien au développement de la vie associative. A ce titre, l'association SARA (Soutien des Associations en Région Alsace) propose de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de projets associatifs, le développement et la diffusion gratuite d'informations pratiques, ainsi que les permanences de conseils gratuits aux associations.

L'opération « Pass'Forme », action de promotion de l'activité physique dans les collèges réalisée en partenariat avec le comité départemental d'athlétisme, relève également de ce mode d'action.

### **3322 Jeunesse : les animateurs**

Crédits proposés au BP 2015 : 195 245 €

Ce mode d'action correspond au dispositif voté par l'assemblée plénière en date du 10 décembre 2012, à savoir que toute communauté de communes ayant la compétence jeunesse et signataire d'un Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) pourra bénéficier d'une aide financière au titre de l'ingénierie jeunesse à hauteur de 10 000 €.

### **3323 Jeunesse : l'insertion et la prévention**

Crédits proposés au BP 2015 : 151 440 €

Ce crédit est destiné à la promotion du site Pass'Age, aux « collégiades » et à diverses autres opérations.

Pour l'essentiel, y figure l'aide financière aux six Missions locales du département (141 440€) qui apportent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans conseils, appui, accompagnement personnalisé, formations adaptées pour l'accès à l'emploi et les soutiennent tout au long de leurs démarches de recherche d'emploi et d'entrée dans le monde du travail. Elles sont à ce titre des partenaires du Département pour qui l'insertion des jeunes par l'emploi, le logement, la santé est une priorité.

Cette année, les Missions locales vont être au cœur de la mise en œuvre de la garantie jeunes, en partenariat avec le Département et les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale des territoires.

### **3324 Jeunesse : les loisirs et l'éducation**

Crédits proposés au BP 2015 : 236 500 €

Ce mode d'action concerne la participation :

- aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) versée aux associations et aux collectivités organisatrices selon le nombre de journées/jeunes aux jeunes âgés de 11 ans et plus;
- à l'achat de clés USB pour des élèves de 6<sup>ème</sup>. Une campagne de distribution par les conseillers départementaux est organisée à la rentrée de septembre tous les ans ;
- à l'organisation de séjour de vacances pour les enfants bas-rhinois âgés de 4 à 18 ans en versant une « Allocation de Vacance » aux structures organisatrices du séjour.

### **3325 Jeunesse : information et orientation**

Crédits proposés au BP 2015 : 50 000 €

Le crédit est réservé en 2015 à une aide au Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD Alsace) qui est un partenaire du Département dans la conception d'actions de prévention assurées par la collectivité notamment dans les collèges ou les structures socio-éducatives.

Des locaux avaient été mis à leur disposition à « Passerelle 67 ». Suite au déménagement des services du Conseil Départemental au « Ponts couverts » il a été acté que le loyer serait pris en charge de façon dégressive pendant trois années, à savoir 50 000 € en 2015, 25 000 € en 2016 et 5 000 € en 2017. Les crédits inscrits correspondent au remboursement du loyer pour 2015.

Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :		
Code	Libellé Mode d'action	Projet Budget Primitif 2015
3321	Le soutien aux collectivités et aux associations	2 132 000,00
3324	Jeunesse - Les loisirs et l'éducation	236 500,00
3322	Jeunesse - les animateurs	195 245,00
3323	Jeunesse - L'insertion et la prévention	151 440,00
3325	Jeunesse Information et Orientation	50 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 765 185,00</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2015 dans l'axe d'intervention 332-jeunesse.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Frédéric BIERRY".

Frédéric BIERRY